

PORTRAIT D'ENSEMBLE DES SERVICES ET PROGRAMMES D'ÉTUDES DE LA FP 2022-2023

Le document présentant le portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation professionnelle (FP) est maintenant disponible. Ce document est l'équivalent de l'Instruction annuelle, mais pour la FP. Il vise à fournir de l'information complémentaire au régime pédagogique de la FP. Notons que ce document arrive tard dans l'année et qu'il n'est pas encore disponible sur le site de l'inforouteFPT.

 [Lien pour le portrait des services et programmes en FP 2022-2023](#)

Ce document contient la  [Carte des enseignements professionnels](#), c'est-à-dire la répartition des autorisations permanentes ou provisoires des diplômes d'études secondaires (DEP) et des attestations de spécialisation professionnelle (ASP) que détiennent les centres de services ou commissions scolaires. Il s'agit d'un outil intéressant pour connaître le statut des programmes offerts sur son territoire. Des précisions sont données sur le fonctionnement de la concomitance et en ce qui a trait aux diverses passerelles menant au DEP, incluant la nouvelle passerelle CFMS–AEP. On y retrouve aussi une mise à jour des conditions d'admission des DEP et des ASP, des compétences avec une épreuve imposée par le ministère de l'Éducation et la liste des programmes qui ont une instrumentation élaborée pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Votre équipe syndicale
Le 24 janvier 2023